

Règlements du concours

« Croquez pour gagner ! »

Du 24 février 2025 au 1^{er} mai 2025 à 23h59 [HAE]

Organisé par
Le Patro Roc-Amadour inc. 1948 (« Patro Roc-Amadour »)

en collaboration avec
Beauport Nissan, Ste-Foy Nissan, Remparts de Québec, Capitales de Québec et Rouge et Or Football
Université Laval

Le concours « Croquez pour gagner » est tenu par le Patro Roc-Amadour, en collaboration avec Beauport Nissan, Ste-Foy Nissan, les Remparts de Québec, les Capitales de Québec et le Rouge et Or football de l'Université Laval.

1. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

La période de participation au concours débute le 24 février 2025 à 00 h 00 [HE] et se termine le 1^{er} mai à 23 h 59 [HAE]. Ce concours s'adresse à toute personne résidant au Québec et âgée d'au moins dix-huit (18) ans, à l'exception des employés du Patro Roc-Amadour, des fournisseurs de prix, de leur famille, leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés sont domiciliés.

Pour être admissible au tirage, tous les billets numériques de participation doivent avoir été remplis et reçus durant la période du concours, soit au plus tard le jeudi 1^{er} mai 2025 à 23 h 59 [HAE].

Advenant le cas où elle s'est procuré plusieurs PATRO LAPIN, une même personne peut activer plusieurs billets; il est donc possible de gagner plus d'un prix.

2. COMMENT Y PARTICIPER

À l'achat d'un PATRO LAPIN, la personne obtient une chance de participer au tirage. Les PATRO LAPIN sont en vente au coût de 10 \$ aux endroits suivants :

- À la réception du Patro Roc-Amadour : 2301, 1^{re} Avenue, Québec (Québec) G1L 3M9.
- Différents points de vente : consulter le site www.patrolapin.com pour la liste complète.

Un coupon de participation avec un numéro unique (code alphanumérique) se trouve sur la boîte du PATRO LAPIN. L'activation du billet est nécessaire pour participer au concours. Pour l'activer, il faut aller:

- Sur le site web suivant : www.patrolapin.com

20 000 billets sont disponibles (numéro unique, mais non séquentiel). Advenant le cas où tous les billets seraient vendus, 2000 billets supplémentaires pourront être imprimés.

3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Un tirage au sort sera effectué le 5 mai 2025 au Patro Roc-Amadour à 11 h 30 [HAE] parmi toutes les participations admissibles reçues durant la période du concours, conformément au présent règlement.

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues durant la période du concours, conformément au présent règlement.

Les prix seront tirés dans l'ordre suivant : premier prix, deuxième prix et troisième prix, tels que détaillés à la section 4, *Description des prix*.

Chaque gagnant potentiel sera contacté par téléphone ou par courriel (à l'aide des coordonnées fournies au moment de la participation) dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la date du tirage. PATRO ROC-AMADOUR ne communiquera en aucun cas via les réseaux sociaux avec les personnes gagnantes.

Dans l'éventualité où il serait impossible de joindre une personne gagnante dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la date du tirage, si cette personne refuse le prix ou est déclarée inadmissible, le prix sera automatiquement annulé. PATRO ROC-AMADOUR pourra, à son entière discrétion, désigner au hasard une autre personne gagnante parmi les participations restantes.

Les noms des gagnants seront publiés sur le site du concours www.patrolapin.com ainsi que sur la page Facebook du Patro Roc-Amadour.

4. DESCRIPTION DES PRIX

La valeur totale des prix à gagner est de 16 048 \$. Les prix sont non monnayables et non remboursables.

Premier prix

Location de 2 ans d'un véhicule de marque Nissan SENTRA S PLUS 2025 – Sans option, Code modèle : C4RG15AA00, Couleur extérieure KH3 – Noir intense, 16 000 km/année

Valeur (PDSF*) du prix : 12 084 \$ Ce montant est valide au moment de l'enregistrement du concours. La valeur du prix peut fluctuer selon les taux d'intérêt en vigueur au moment du tirage.

Les frais de transport et de préparation sont inclus. Les frais d'assurance, d'immatriculation, d'entretien, de permis et tous frais relatifs à d'autres options supplémentaires demandées et octroyées à la discrétion du fournisseur du prix, seront à la charge de la personne gagnante.

Deuxième prix

Une paire de billets de saison pour chacune des équipes sportives suivantes : *Remparts de Québec*, *Capitales de Québec* et *Rouge et Or Football* de l'Université Laval.

Remparts de Québec

Une paire de billets pour la saison 2025-2026, incluant les matchs des séries. Zone Vidéotron exclue.

Valeur du prix : 1000 \$

Capitales de Québec

Une paire de billets de catégorie ADMISSION GÉNÉRALE pour la saison 2025.

Valeur du prix : 1100 \$.

Rouge et Or Football de l'Université Laval

Une paire de billets de saison 2025 – niveau 200 (tarif adulte ou étudiant) donnant droit à un match hors-concours (à confirmer), quatre matchs en saison régulière et une possibilité de trois matchs en série (demi-finale québécoise RSEQ, Coupe Dunsmore et demi-finale canadienne) à condition que le Rouge et Or se qualifie.

Valeur du prix : 364 \$.

Troisième prix

1500 \$ en crédit épicerie (détaillant à confirmer).

5. RÉCLAMATION DU PRIX

Location de 2 ans d'un véhicule de marque Nissan SENTRA S PLUS

- Adresse : Beauport Nissan, 455 rue Clémenceau, Québec, G1C 7B6.
- Date limite : le 4 juillet 2025, selon la disponibilité du véhicule et du gagnant.

Trio de paires de billets de saison

Remparts de Québec

- La personne gagnante peut récupérer son prix en communiquant avec Dominique Tremblay, à l'adresse courriel inscrite sur la lettre de confirmation de prix.

Capitales de Québec

- La personne gagnante peut récupérer son prix en communiquant directement avec la billetterie du Stade Canac.
- Contact : 418 521-2255

Football Rouge et Or de l'Université Laval

- La personne gagnante peut récupérer son prix à compter du 4 août 2025 via la billetterie Rouge et Or.
- Billetterie Rouge et Or – PEPS Université Laval : 418 656-3668

Épicerie 1500 \$

- La personne gagnante peut récupérer son prix directement au Patro Roc-Amadour, en communiquant avec Julie Leblond, par téléphone ou par courriel.
- Contact : 418 529-4996, poste 224 ou jleblond@patro.roc-amadour.qc.ca

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

Au moment d'accepter son prix, la personne gagnante devra présenter une carte d'identité avec adresse (ex. : permis de conduire) qui démontre qu'elle est la personne inscrite sur le billet gagnant. Si la personne ne peut faire la démonstration de son identité, un nouveau tirage aura lieu.

RÈGLEMENTS

Les règlements sont disponibles sur le site www.patrolapin.com et à la réception du Patro Roc-Amadour.